



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal de LE CHALANGE

Date | heure 9 juin 2023 | 18h30 Réunion déclarée ouverte par Rillet Rémy, Maire.

Conseiller	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir	Conseiller	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
AUCLAIR	X				LEGUILLOU			X	
CHRISTIAN			X		RENAULT			X	X
LEBAS	X				RILLET	X			
LECHENE	X								

1 –Election d'un délégué titulaire et de 3 suppléants pour l'élection sénatoriale du 24/09/2023.

Délégué titulaire élu : Rémy RILLET (5 voix)

Délégué suppléant élus : Catherine AUCLAIR (5 voix)

Amandine LECHENE (5 voix)

Patrice LEBAS (5 voix)

2 – Réalisation d'un prêt de 50 000 € en vue des travaux de la plateforme déchets.

En prévision de la réalisation des travaux de la plateforme OM /tri, et conformément au budget voté en début d'année, 3 établissements bancaires ont été sollicités. 2 ont répondu : Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Après présentation des offres, à l'unanimité, l'offre du CA est retenue.

Montant 50.000€ sur 10 ans, remboursement trimestriel, taux 3,90 %, frais de dossier 50 €.

Le déblocage du prêt ne devrait intervenir qu'en fin d'année 2023.

3 – Effacement de réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet réalisé par le TE 61, maître d'œuvre.

Le coût des travaux d'effacement électrique s'élève à 74.814 € TTC, pris en charge intégralement par le TE 61.

Celui du réseau téléphonique s'élève à 14.579 € à la charge de la commune.

A l'unanimité le conseil valide le projet et donne pouvoir au maire pour son exécution.

4 – Plantation de haies dans le cadre d'une opération CCVHS/Département de l'Orne.

Monsieur le maire propose d'intégrer ce programme de plantation. L'opération sera mise en œuvre sur le chemin pédestre au niveau de La Gastine et comprendra 150 plants d'essences variées (charme, cornouiller, viorne, troène, noisetier, prunier).

Le coût par plant est estimé à 2 €

Le conseil valide à l'unanimité.

5 – Echange de terrain entre la commune et Monsieur Jérôme HUBY.

Pour permettre un élargissement du chemin communal reliant l'impasse de La Clincherie au lieu-dit La Rardiére, il est proposé d'échanger une bande de terrain de 1,50 à 2 m de large contre l'espace de « retenue d'eau » qui a fait l'objet d'un remblai. Les surfaces sont équivalentes. La commune prendra en charge les frais de bornage et de notaire (ou réalisation d'un acte administratif).

Adopté à l'unanimité.

6 – Devis de bornage des parcelles devant être acquise par la commune.

Le bornage pour l'acquisition d'une parcelle à Monsieur Quentin LECENE et celui de Monsieur HUBY fait l'objet d'un devis du cabinet AGETHO pour un montant de 1. 315 € HT. Devis adopté à l'unanimité.

7 – Vente du pavillon de La Gastine

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une proposition d'achat à 88.000 € ce qui justifiait l'inscription à l'ordre du jour compte-tenu de la délibération initiale à 90.000 €. Toutefois, une nouvelle offre est parvenue hier soir en mairie au prix de 90 100€ incluant une parcelle ZC10 sur la commune de Montchevrel d'une surface de 2 380m². C'est donc cette dernière, plus élevée malgré le terrain supplémentaire, qui est retenue. Le conseil valide à l'unanimité et donne tous pouvoir au maire pour signature des actes auprès du notaire.

8 – Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation.

Devant le nombre de logements vacants dont l'état se dégrade et compte tenu de la quasi-impossibilité d'obtenir de nouvelles constructions dans le cadre des règles d'urbanisme actuelles, renforcées par les textes sur Le ZAN (zéro artificialisation nette), le conseil juge utile, dans un esprit incitatif à réhabiliter les logements vacants de les soumettre à la Taxe d'Habitation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

9 – Spectacle musical dans l'église communale

Il est proposé d'accueillir, en collaboration avec l'association de sauvegarde du Patrimoine du Chalange, un spectacle de harpe et vibraphone, le samedi 8 juillet à 20h.

Le coût de la prestation a été négocié à 500 € (au lieu de 1.000 €). L'entrée sera gratuite mais une quête pourra être proposée pour garantir un revenu correct aux musiciens pour leur prestation.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21H30.